|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/5/21 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 2 juin 2017 | | |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Cinquième session**

**Genève, 29 mai – 2 juin 2017**

Résumé présenté par la présidente

## Introduction

### Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La cinquième session a été ouverte par le Directeur général de l’OMPI, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

### Point 2 de l’ordre du jour : élection d’un président et de deux vice‑présidents

1. À l’unanimité, le CWS a élu Mme Katja Brabec (Allemagne) présidente et M. l’Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama) vice‑président.

## Examen des points de l’ordre du jour

### Point 3 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour

1. Le CWS a adopté l’ordre du jour proposé dans le document CWS/5/1 Prov.3.

### Point 4 de l’ordre du jour : rapport sur l’enquête concernant l’utilisation des normes de l’OMPI

1. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/5/2; il a également pris note des résultats de l’enquête concernant l’utilisation des normes de l’OMPI et a approuvé leur publication en tant que partie 7.12 du *Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle* (Manuel de l’OMPI). Le CWS a encouragé les offices de propriété industrielle qui ne l’avaient pas encore fait à communiquer leurs réponses à l’enquête.
2. Le CWS est convenu que les normes ST.7 à ST.7/F et ST.30 de l’OMPI devraient être transférées dans la section “Archives”. En ce qui concerne les normes de l’OMPI énumérées au paragraphe 11 du document CWS/5/2, le CWS est convenu des maintenir dans le Manuel de l’OMPI et de revenir sur cette question lorsque les résultats de l’enquête élargie lui seraient présentés pour examen.
3. Le CWS a prié le Bureau international de poursuivre et d’intensifier ses efforts en matière de fourniture d’assistance technique aux États membres et d’assurer le suivi des cas visés au paragraphe 8.c) du document CWS/5/2, ainsi que d’autres cas à l’avenir qui appelleraient des activités de sensibilisation et d’assistance technique. Ces activités devraient être reflétées dans le rapport sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle que le Bureau international doit présenter au CWS.

### Point 5 de l’ordre du jour : décision prise par l’Assemblée générale de l’OMPI à sa quarante‑huitième session concernant le CWS, y compris les questions relatives au Plan d’action pour le développement[[1]](#footnote-2)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/3. Le CWS a pris note de la décision prise par l’Assemblée générale de l’OMPI à sa quarante‑huitième session concernant le CWS.

### Point 6 de l’ordre du jour : extension de la norme ST.96 de l’OMPI à l’utilisation du schéma XML (eXtensible Markup Language) pour les œuvres orphelines et les indications géographiques

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/4.
2. Le CWS est convenu d’étendre la norme ST.96 de l’OMPI afin d’inclure les indications géographiques comme l’avaient proposé la délégation de la Fédération de Russie.
3. Le CWS a attribué la nouvelle tâche intitulée “Mettre au point des éléments de schéma XML pour les indications géographiques” à l’Équipe d’experts XML4IP et a prié le Bureau international d’inviter ses membres à désigner leurs experts en matière d’indications géographiques pour participer à cette équipe. Le CWS a également demandé à l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP de lui rendre compte de l’état d’avancement de la nouvelle tâche à sa sixième session.
4. Le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche intitulée “Étudier les éléments de données et conventions de nommage relatives aux œuvres orphelines et les comparer eu égard à la proposition d’extension de la norme ST.96 de l’OMPI; rendre compte des résultats de l’étude; et soumettre aux fins d’examen par le CWS une proposition relative à l’élaboration d’un dictionnaire de données et de schémas XML pour l’inclusion des œuvres orphelines dans la norme ST.96 de l’OMPI”. Le CWS a désigné l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO) et le Bureau International comme coresponsables de cette tâche.

### Point 7 de l’ordre du jour : rapport de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41

1. Le CWS a pris note des résultats des travaux de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP, du rapport du responsable de l’équipe d’experts et du programme de travail de l’équipe d’experts qui étaient indiqués dans le document CWS/5/5.
2. Le CWS a pris note du programme de travail de l’équipe d’experts, y compris le projet de feuille de route générale pour l’échange de données électroniques avec les offices dans le cadre du système de La Haye présenté par le Bureau international. Le CWS a pris note de la suppression de l’ancien format fondé sur la DTD pour le système de La Haye ainsi que de la période d’abandon progressif de l’actuel Bulletin de La Haye selon le calendrier proposé. Plusieurs délégations ont suggéré que le Bureau international prolonge cette période d’une année supplémentaire afin que les offices aient davantage de temps pour préparer la transition entre l’ancien format et le nouveau basé sur la norme ST.96 de l’OMPI.

### Point 8 de l’ordre du jour : révision de la norme ST.26 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note des résultats des travaux de l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences et du rapport du responsable de l’équipe d’experts figurant dans le document CWS/5/6.
2. Le CWS a adopté la version révisée de la norme ST.26 de l’OMPI reproduite à l’annexe II du document CWS/5/6, sous réserve de modifications d’ordre rédactionnel présentées par la délégation des États-Unis d’Amérique et le Secrétariat.

### Point 9 de l’ordre du jour : recommandations concernant le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/5/7 Rev.1 et CWS/5/7 Rev.1 Add.
2. Le CWS a approuvé le scénario dit du “big bang” pour le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26, la date du dépôt international comme date de référence et janvier 2022 comme date de transition.
3. Le CWS a prié l’équipe d’experts SEQL
   1. de fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d’information des utilisateurs sur l’outil d’édition et de validation,
   2. de fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT et
   3. de préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l’OMPI sur demande du CWS.

### Point 10 de l’ordre du jour : exposé sur la mise au point du logiciel pour la norme ST.26 de l’OMPI

1. Le CWS a pris note de l’exposé présenté par le Bureau international sur la mise au point du logiciel pour la norme ST.26, y compris un projet de feuille de route générale pour le passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI.

### Point 11 de l’ordre du jour : nouvelle norme de l’OMPI concernant l’échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle

1. Le CWS a pris note du rapport établi par le Bureau international sur les résultats des travaux de l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique qui figurait dans le document CWS/5/8 Rev.1.
2. Le CWS a adopté une nouvelle norme ST.27 de l’OMPI intitulée “Recommandation pour l’échange de données sur la situation juridique des brevets” telle qu’elle figurait à l’annexe du document CWS/5/8 Rev.1 sous réserve des modifications ci‑après à apporter à la première phrase du paragraphe 35 et à l’annexe IV de la norme ST.27 :
   1. la première phrase du paragraphe 35 est modifiée comme suit : “Outre le processus de rattachement décrit au paragraphe 33, la présente norme préconise que les offices de propriété industrielle relient leurs événements nationaux ou régionaux à un événement détaillé.”; et
   2. dans l’introduction du texte de l’annexe IV de la norme ST.27, l’expression “sur la base du modèle ci‑dessous” est remplacée par “sur la base du modèle suggéré ci‑dessous”.
3. Le CWS a approuvé l’avertissement suivant à inclure dans la nouvelle norme ST.27 de l’OMPI :

“Avertissement du Bureau international

“Les événements détaillés figurant dans la présente norme sont provisoires et seront réexaminés et évalués par les offices de propriété industrielle sur une année. Sur la base du résultat de ce réexamen et de cette évaluation, une proposition finale quant aux événements détaillés à inclure dans la présente norme sera soumise au CWS pour approbation à sa sixième session. Les offices de propriété industrielle peuvent s’ils le souhaitent échanger des données sur la situation juridique sur la base des catégories et des événements principaux uniquement.

“Le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la présente norme à sa cinquième session le 2 juin 2017.”

1. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à évaluer leurs pratiques opérationnelles et leurs systèmes informatiques et à réexaminer la liste provisoire d’événements détaillés.
2. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique
   1. de finaliser la liste des événements détaillés et le document d’orientation concernant les données sur la situation juridique des brevets et de lui présenter ces documents à sa sixième session pour examen et décision et
   2. de demander à l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique d’élaborer une recommandation relative à l’échange de données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels et de lui présenter un rapport sur l’état d’avancement de ses travaux pour examen à sa sixième session.
3. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP d’élaborer des éléments de schéma XML en coordination avec l’Équipe d’experts chargée de la situation juridique en vue de faciliter l’échange de données sur la situation juridique des brevets sur la base de la nouvelle norme ST.27 de l’OMPI et de lui rendre compte des résultats à sa sixième session.
4. Le CWS a révisé la description de la tâche n° 47 comme suit :

“Élaborer une proposition finale concernant les événements détaillés ainsi qu’un document d’orientation pour les données sur la situation juridique des brevets; élaborer une recommandation relative à l’échange de données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels par les offices de propriété industrielle”.

1. Le CWS a prié le Secrétariat de réviser la(les) présentation(s) de dates recommandée(s) dans les normes de l’OMPI et de lui rendre compte des résultats à sa sixième session.

### Point 12 de l’ordre du jour : nouvelle norme de l’OMPI concernant un fichier d’autorité des documents de brevet publiés par un office des brevets

1. Le CWS a pris note du rapport établi par l’Office européen des brevets (OEB) sur les travaux de l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité reproduit à l’annexe I du document CWS/5/9.
2. Le CWS a adopté la nouvelle norme ST.37 de l’OMPI intitulée “Recommandation concernant un fichier d’autorité des documents de brevet publiés” reproduite à l’annexe II du document CWS/5/9, sous réserve des modifications ci‑après :
   1. la définition du code “E” figurant au paragraphe 23 est modifiée comme suit : “Numéro de publication attribué par l’office de propriété industrielle représentant une entrée dans la phase nationale ou régionale du PCT (par exemple, euro‑PCT). Aucun document correspondant publié. Une demande euro‑PCT est une demande internationale de brevet (selon le PCT) qui est entrée dans la phase régionale européenne.”
   2. la phrase ci‑après a été ajoutée au paragraphe 29 : “Si l’office de propriété industrielle utilise des configurations de numéros de demande dans le fichier d’autorité qui diffèrent de celles utilisées sur la publication originale, une explication de la configuration utilisée doit être fournie dans le fichier de définition.
   3. la définition du code “E” figurant à l’annexe I a été modifiée comme suit : “Demandes selon le PCT qui n’ont pas été republiées”.
3. Le CWS a approuvé l’avertissement suivant à inclure dans la nouvelle norme ST.37 de l’OMPI :

“Note du Bureau international

“Les annexes III et IV de la présente norme, dans lesquelles sont définis le schéma XML (XSD) et les définitions de type de documents (DTD) sont en cours d’élaboration par l’Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité. Elles doivent être présentées au Comité des normes de l’OMPI (CWS) pour examen et adoption à sa sixième session, qui se tiendra en 2018.

“Dans l’attente de l’adoption de ces annexes par le CWS, le seul format recommandé pour cette norme est le format texte.”

1. Le CWS a révisé la description de la tâche n° 51 comme suit :

“Établir et présenter au CWS pour examen à sa sixième session devant se tenir en 2018 l’annexe III ‘Schéma XML (XSD)’ et l’annexe IV ‘Définition de type de documents (DTD)’ de la norme ST.37 de l’OMPI intitulée ‘Recommandation concernant un fichier d’autorité des documents de brevet publiés’.”

### Point 13 de l’ordre du jour : Rapport sur l’élaboration d’une nouvelle norme de l’OMPI relative à la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias

1. Le CWS a pris note du rapport établi par le Bureau international sur les travaux de l’Équipe d’experts chargée des normes relatives aux marques ainsi que des résultats de l’enquête sur les pratiques des offices de propriété industrielle relatives aux marques de mouvement et multimédias, tels qu’ils étaient reproduits dans le document CWS/5/10 et son annexe.
2. Le CWS est convenu de reporter l’élaboration de recommandations concernant la gestion électronique des marques de mouvement et multimédias jusqu’en 2019 – l’année de la mise en œuvre prévue de la directive 2008/95/CE du 22 octobre 2008, par les offices de propriété industrielle concernés –, et de laisser en suspens la tâche n° 49 jusqu’alors.

### Point 14 de l’ordre du jour : rapport de l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/11.
2. Le CWS a pris note du rapport sur l’état d’avancement des travaux et du programme provisoire concernant la tenue et la mise à jour des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI, et en particulier des mesures à prendre à l’issue de la cinquième session du CWS, ainsi qu’indiqués à l’annexe II du document CWS/5/11.
3. Le CWS a arrêté l’approche ci‑après concernant la publication des enquêtes nouvelles ou mises à jour dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI :
   1. Pour la mise à jour (régulière) d’une enquête fondée sur le questionnaire approuvé par le CWS, qui figure déjà dans le Manuel de l’OMPI, le Bureau international devrait publier l’enquête mise à jour et en informer le CWS à la session qui suit la publication.
   2. Pour les nouvelles enquêtes, leur publication dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI devrait être approuvée par le CWS.
   3. Pour la mise à jour d’une enquête sur la base d’un questionnaire révisé (ce qui revient à une nouvelle enquête), la publication de l’enquête mise à jour dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI devrait être approuvée par le CWS.
4. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’élaborer une proposition concernant le questionnaire sur les systèmes de numérotation des documents publiés et des droits enregistrés (pratiques actuelles et antérieures) et de présenter sa proposition à la sixième session du CWS.
5. Le CWS a prié le Bureau international
   1. d’inviter les offices de propriété industrielle à mettre à jour leurs entrées dans la partie 7.2.4 intitulée “Enquête sur la présentation des numéros des demandes établissant une priorité”, et ensuite à élaborer et à publier la version mise à jour de la partie 7.2.4 du Manuel de l’OMPI, et
   2. de transférer la partie 7.2.1 dans la section “Archives”, de remplacer le renvoi à cette partie figurant dans la norme ST.10/C de l’OMPI par un renvoi à la partie 7.2.6 (modification d’ordre rédactionnel) et d’insérer dans la partie 7.2.6 un lien vers la partie 7.2.1 archivée.

### Point 15 de l’ordre du jour : rapport concernant l’enquête sur les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle

1. Le CWS a pris note du fait que le Bureau international avait mis à jour la partie 7.2.6 du Manuel de l’OMPI en mars 2017.
2. Le CWS a également pris note des résultats de l’enquête sur les pratiques antérieures en matière de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité qui étaient reproduits à l’annexe du document CWS/5/12 et il est convenu de les publier en tant que nouvelle partie 7.2.7 du Manuel de l’OMPI. La délégation des États‑Unis d’Amérique a fait savoir que les informations concernant les pratiques antérieures en matière de numérotation des demandes mises en œuvre à l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique (USPTO) avaient été communiquées au Secrétariat avant la session et a demandé que ces informations soient incluses dans la partie 7.2.7.
3. Le CWS est convenu de considérer la tâche n° 30 comme achevée et de la supprimer de la liste des tâches du CWS; il a également décidé de dissoudre l’Équipe d’experts chargée de la norme ST.10/C de l’OMPI.

### Point 16 de l’ordre du jour : questionnaire sur les extensions de protection des actifs de propriété industrielle

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/13.
2. Le CWS a examiné le projet de questionnaire sur les extensions de protection des actifs de propriété industrielle et a recensé un certain nombre de questions de fond appelant des modifications.
3. Le CWS a prié l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 de réviser le projet de questionnaire en tenant compte des questions susmentionnées et de présenter sa proposition à la prochaine session du CWS. Les délégations ont été invitées à faire part de leurs observations et propositions concernant le questionnaire sur les extensions de protection des actifs de propriété industrielle sur le wiki de l’équipe d’experts d’ici à la fin du mois de juin 2017 et à participer activement aux délibérations de l’équipe d’experts.

### Point 17 de l’ordre du jour : normalisation des noms des déposants

1. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/5/14 et de l’étude sur la normalisation des noms de déposants établie par le Bureau international et reproduite en annexe dudit document.
2. Le CWS a pris note du contenu du document intitulé “Rapport sur l’état d’avancement de la normalisation des noms des déposants dans le cadre du projet de dossier mondial de l’IP 5” présenté par l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), qui était reproduit à l’annexe du document CWS/5/14 Add.
3. Le CWS est convenu de créer la tâche suivante :

“Envisager l’élaboration d’une norme de l’OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la “qualité à la source” des noms des déposants;

“i. réaliser une enquête concernant l’utilisation d’identifiants pour les déposants par les offices de propriété industrielle, ainsi que les problèmes pouvant s’y rattacher; et

“ii. établir une proposition concernant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter au CWS pour examen.”

1. Le CWS est également convenu de créer une équipe d’experts (Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms) afin de mener à bien cette tâche et lui a demandé
   1. d’établir un questionnaire en vue de la réalisation de l’enquête sur l’utilisation des identifiants pour les déposants par les offices de propriété industrielle et à le présenter au CWS pour examen à sa sixième session et
   2. d’établir, sur la base des résultats de l’enquête, une proposition relative à la poursuite des travaux, et de la présenter au CWS pour examen à sa septième session prévue en 2019.
2. Le KIPO et le Bureau international ont été désignés comme coresponsables de l’Équipe d’experts chargée de la normalisation.

### Point 18 de l’ordre du jour : création d’une tâche relative à l’élaboration de recommandations concernant les services Web d’information et de documentation en matière de propriété intellectuelle

1. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/5/15 et des exposés présentés par les délégations de l’Australie, des États‑Unis d’Amérique et de la Fédération de Russie ainsi que des représentants du Bureau international et de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) en ce qui concerne leurs pratiques et programmes en matière de services Web.
2. Le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche intitulée “Établir des recommandations concernant l’échange de données prenant en charge les communications de machine à machine en mettant l’accent sur :

“i) le format de message, la structure de données et le dictionnaire de données au format JSON ou XML

“ii) les conventions de dénomination pour l’identificateur de ressources uniformes (URI)”

et de l’attribuer à l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP.

### Point 19 de l’ordre du jour : création d’une tâche relative à l’élaboration de recommandations concernant les registres de brevets nationaux et régionaux

1. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/5/16 et est convenu de créer une nouvelle tâche n° 52 :

“Enquête sur le contenu et les fonctionnalités des systèmes destinés à assurer l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle, ainsi que sur leurs plans futurs en ce qui concerne leurs pratiques en matière de publication; établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle.”

1. Le CWS est également convenu d’établir une nouvelle équipe d’experts chargée de mener à bien cette tâche; le Secrétariat devrait proposer pour la nouvelle équipe d’experts un nom en conformité avec la définition de la tâche n° 52. Le Bureau international a été désigné comme responsable de l’équipe d’experts.
2. Le CWS a prié l’équipe d’experts nouvellement établie de tenir compte des enseignements tirés de la gestion du portail d’accès aux registres des brevets et des résultats des travaux de l’Équipe d’experts sur la situation juridique.

### Point 20 de l’ordre du jour : création d’une tâche relative à la définition d’exigences applicables aux représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles

1. Le CWS a pris note de la proposition de la délégation de l’Australie relative à l’élaboration d’une nouvelle norme de l’OMPI concernant représentations graphiques sous forme électronique figurant à l’annexe du document CWS/5/17.
2. Le CWS est convenu de créer la tâche suivante :

“Recueillir des informations sur les exigences des offices de propriété industrielle et des clients; et élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles.”

1. Le CWS est également convenu d’établir une nouvelle équipe d’experts (Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles) et a désigné IP Australia et le Bureau international comme coresponsables de la nouvelle équipe d’experts.

### Point 21 de l’ordre du jour : rapport sur les rapports techniques annuels

1. Le CWS a pris note du rapport sur les rapports techniques annuels établi par le Bureau international et figurant dans le document CWS/5/18 et a encouragé les offices de propriété industrielle à répondre aux circulaires C.CWS 84, C.CWS 85 et C.CWS 86 du 13 avril 2017 et à présenter leurs rapports techniques annuels pour l’année 2016.
2. Le Bureau international a constaté une baisse constante du nombre de rapports techniques annuels soumis chaque année et fait part de son intention de recueillir des statistiques supplémentaires et éventuellement – si cette baisse devait se poursuivre – de soumettre cette question au CWS pour examen et décision à sa prochaine session, en 2018.

### Point 22 de l’ordre du jour : rapport sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

1. Le CWS a pris note du rapport présenté par le Bureau international sur ses activités menées en 2016 en matière de fourniture de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété industrielle et figurant dans le document CWS/5/19. Ce document servira de base au rapport correspondant qui sera présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI en octobre 2017.

### Point 23 de l’ordre du jour : examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS

1. Le CWS a examiné la liste des tâches figurant dans l’annexe du document CWS/5/20 et a arrêté sa version finale aux fins de son incorporation dans le programme de travail du CWS.
2. Le CWS a approuvé la proposition relative à la présentation générale du programme de travail du CWS présentée par le Secrétariat et a prié le Secrétariat de publier la version finalisée de la présentation générale du programme de travail du CWS sur le site Web de l’OMPI.

### Point 24 de l’ordre du jour : résumé présenté par le président

1. Le résumé présenté par la présidente a été établi et distribué pour information. Le CWS a pris note de ce résumé.

### Point 25 de l’ordre du jour : clôture de la session

1. La présidente a prononcé la clôture de la session le 2 juin 2017.

## Réunions des équipes d’experts du CWS

1. Au cours de la session, les équipes d’experts du CWS ci‑après ont tenu des réunions informelles : Équipe d’experts chargée de la situation juridique, Équipe d’experts chargée du listage des séquences, Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP et Équipe d’experts chargée du fichier d’autorité.

[Fin du document]

1. Ce point de l’ordre du jour est sans préjudice des positions des membres quant à la question de savoir si le CWS est concerné par le mécanisme de coordination du Plan d’action pour le développement. [↑](#footnote-ref-2)